



Le Bulletin

Informations communales

Mairie de Céligny

Avril 2026



Photo commune de Céligny

Informations générales

Adresse de la Mairie :

Site internet :

www.celigny.ch

Route de Grans 1

Courriel :

info@celigny.ch

Téléphone :

022 776 21 26

Ouvertures du guichet de la Mairie :

Mardi

9h à 11h

Mercredi

7h à 9h30

Jeudi

16h à 19h



Les Conseillers administratifs reçoivent sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Personnel communal :



Pierre-Alain Aubert	Secrétaire général (90%)
Heidi Schütz	Secrétaire (60%)
Stéphanie Zuppinger	Secrétaire comptable (50%)
Fabio Rodrigues	Employé communal (bâtiments) (100%)
Danyyil Bobrov	Employé communal (espaces verts)(100%)
Amandine Massy	Assistante sociale (20%)

Bibliobus.

Comment s'inscrire ?

Pour emprunter au Bibliobus, il faut être inscrit aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. L'inscription est gratuite et peut se faire dans le bus.

Horaires 2026.

Le Bibliobus stationnera sur la place du village les mardis suivants entre 14h30 et 17h30.

Jes 21 avril, 19 mai, 16 juin, 11 août, 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2026. (sous réserve de modification).

Une bonne occasion de profiter d'un service culturel à nos portes !

Informations : tél. 022/418 92 70 ou hors-murs.bmu@ville-ge.ch





Taille des haies et entretien des parcelles.

Les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, à la verticale des bornes marquant les limites de propriété, avant le 15 juillet, à une hauteur maximale de 2 m.

Les déchets verts en grande quantité ne sont pas acceptés à la déchetterie et doivent être apportés directement à la Compostière de Commugny, chemin du Stand (entre le stand de tir et l'autoroute).

Carte d'accès permanente au prix de CHF 30.- +TVA à commander à la Mairie,

Attention : l'usage des souffleuses à feuilles équipées d'un moteur à explosion est interdit dès le 1^{er} février et ceci jusqu'au 30 septembre.

Feux de jardin

Les feux de jardin sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Il est notamment interdit d'incinérer :

le papier, le carton, le bois et les palettes traitées, le bois fraîchement coupé ou détremé par la pluie, les branches portant des feuilles ou des aiguilles vertes, les résidus de bois de menuiserie, les emballages, les caisses, les harasses, les meubles, le bois provenant de démolitions ou de travaux de transformation, les ordures ménagères, les huiles, les solvants, les matières plastiques, les restes de peintures, de mazout, de diesel, d'essence, les pneus, les panneaux en aggloméré ou les planches de coffrages et d'échafaudage.



Sont réservées l'incinération de plantes exotiques envahissantes figurant sur la liste noire, renseignements : <https://www.ge.ch/entretenir-mon-jardin-mon-balcon/especes-exotiques-envahissantes> et l'incinération de déchets agricoles, tels que ceps de vignes, racines, souches d'arbres fruitiers et déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m³ Art. 15B, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets, du 28 juillet 1999. **Pour la protection de l'air et le respect du voisinage, veuillez respecter cette interdiction !**

DECHETTERIE 39, ROUTE DE CELIGNY

Mardi	18h15	19h15
Jeudi	18h15	19h15
Samedi	10h	12h00

La Mairie vous remercie pour le soin que vous apportez au tri de vos déchets.

Des containers spécifiques pour le verre, le papier-carton, le PET, le métal et l'alu, les textiles, les piles et les batteries, les capsules de café, les déchets verts en petite quantité ainsi que **les gravats en petite quantité** également (gravats, porcelaines, carrelages, etc.) sont à votre disposition. Pour les dépôts plus importants veuillez vous rendre à l'ESREC des Chanâts à Bellevue (voir ci-contre).

DECHETS ENCOMBRANTS

Les **déchets encombrants et la ferraille** sont levés à domicile, le dernier vendredi de chaque mois. Les déchets devront être sortis avant 6h30 et déposés au lieu habituel de ramassage des ordures ménagères.

Les encombrants non pris en charge par la voirie doivent être récupérés par leur propriétaire !

Calendrier de levée des encombrants 2026

Les vendredis : 24 avril 29 mai 26 juin
 31 juillet 28 août 25 septembre
 30 octobre 27 novembre pas de levée en décembre

Ramassages à domicile.

Ramassage à domicile **des ordures ménagères** (sauf pour les immeubles de la route des Coudres) **tous les mardis** : les déchets doivent être sortis avant 6h30.

Ramassage à domicile des déchets organiques (containers bruns) : tous les vendredis, les déchets doivent également être sortis avant 6h30.

Attention !

- Le ramassage du vendredi 25 décembre sera déplacé au jeudi 24 décembre et celui du 1^{er} janvier 2027 sera annulé !



Dès le 1^{er} février 2026 : Pass ESREC obligatoire pour accéder aux Espaces de récupération !

À partir du 1^{er} février 2026, l'accès aux Espaces de récupération (ESREC) de La Praille, Châtillon et des Chanâts se fera uniquement au moyen d'un QR Code personnel.

Rendez-vous sur le site de l'ESREC www.espaces-de-recuperation.ch pour créer votre Pass ESREC.

La démarche est très simple, il suffit d'indiquer :

- Ses coordonnées personnelles : nom, prénom, adresse et téléphone,
- La plaque d'immatriculation du ou des véhicules avec lesquels vous vous rendez aux ESREC,
- Le numéro de client SIG (ou un autre document officiel) afin de valider le compte

Le QR code sera alors généré automatiquement. Celui-ci pourra ensuite être utilisé directement à la barrière d'accès depuis un smartphone ou imprimé et laissé dans le véhicule.

Une phase de transition est en place jusqu'à l'entrée en vigueur du Pass : la barrière des ESREC s'ouvrira même si la personne n'a pas encore généré son QR code. Du personnel est également disponible sur place pour aider à la création du compte.

L'espace de récupération des Chanâts, chemin des Chanâts, 1293 Bellevue est à disposition des particuliers pour débarrasser gratuitement les déchets ménagers et encombrants : **les déchets de jardin, le papier et le carton, le verre, le matériel électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peintures, huiles, ampoules et éclairages...), les gravats, le bois, les batteries, les pneus déjantés.**

Horaires :

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche y compris les jours fériés, exceptés le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Horaire standard (mars à octobre)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 15h à 19h

Samedi, dimanche et fériés : 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre à février)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h à 17h

Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI



Ne pas laisser dehors des objets
- bâches, jouets, pneus... - qui
peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non
ciblés qui détruisent les prédateurs
du moustique tigre.



Retourner tous
les pots ou récipients
inutilisés.



Vider au moins une fois par
semaine tout récipient ouvert
contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les
récipients qui ne peuvent pas être vidés
(réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible,
mettre du sable pour éviter
la présence d'eau.



Traiter les points d'eau stagnante
des canalisations avec
un anti-larve biologique non nocif.



Respecter les plans d'eau naturels
où les prédateurs du moustique tigre
l'empêchent de s'implanter.

JARDINS ET BALCONS :

Les bons réflexes pour
tenir le moustique tigre
à distance.



CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se plaît dans les zones habitées et évite les espaces naturels.
- Quelques centimètres d'eau stagnante durant une semaine peuvent suffire pour faire émerger une nouvelle génération de moustiques tigres.
- Les sites de ponte qui ne peuvent pas être supprimés (grilles, etc.) nécessitent un traitement avec un anti-larve ciblé non nocif pour l'environnement. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits.



Attention, le moustique tigre a été détecté dans le village de Céligny en septembre 2025 !

Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

Ce moustique est une source de préoccupation pour la santé publique car il peut diffuser le virus de maladies exotiques comme la dengue, le Zika et le chikungunya. Ces maladies peuvent être à l'origine de symptômes grippaux et, dans certains cas, de complications sévères. Plus les effectifs de moustiques tigres sont maintenus bas, plus ce risque est réduit.



Pour éviter sa prolifération, la Mairie vous propose de traiter les points d'eau stagnante (voir ci-contre) avec produit un anti-larve, non nocif pour l'environnement, disponible gratuitement dès la mi-mai au guichet de la Mairie.

Un anti-larve non nocif pour l'environnement



Pour traiter les petites accumulations d'eau qui ne peuvent pas être supprimées (comme les bouches (grilles) d'évacuation des eaux claires), utiliser les anti-larves indiqués par les autorités, efficaces et non nocifs pour l'environnement. Ces produits font intervenir des bactéries qui ciblent les larves des moustiques et ménagent ainsi la santé humaine et la nature. Attention, ne jamais utiliser d'autres produits (insecticides, produits chimiques, etc.) qui peuvent entraîner des effets nocifs et contre-productifs en détruisant les prédateurs naturels du moustique tigre.

Comment reconnaître un moustique-tigre ?

- Il se trouve dans les zones construites et peut être actif durant la journée.
- Il est plus petit que la plupart des espèces de moustiques indigènes : son corps mesure environ 5 mm et ne dépasse pas une pièce de 5 centimes avec les pattes déployées.
- Il est zébré de noir et de blanc mais plusieurs espèces locales ont une coloration similaire : de près, on le reconnaît au trait blanc derrière la tête et à ses pattes marquées de blanc aux articulations.





Des dettes ? Faites-vous aider !

Permanences gratuites, avec ou sans rendez-vous

Mardi 16h-18h

> **03.02.26**

Céligny, mairie, 1er étage
Route de Crans 1

> **14.04.26**

Genthod, Espace Saladin
Chemin de la Mairie 2

> **02.06.26**

Collex-Bossy, Four à pain, derrière la mairie
Route de Collex 199

> **04.08.26**

Pregny-Chambésy, mairie, salle de réunion état civil
Route de Pregny 47

> **06.10.26**

Bellevue, Maison Lérina
Route de Lausanne 316

> **01.12.26**

Genthod, Espace Saladin
Chemin de la Mairie 2

Les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy proposent des permanences de désendettement, animées par la Fondation genevoise de désendettement, en toute confidentialité.

L'objectif est de permettre une prise en charge précoce, tout en proposant un accompagnement individualisé, dans l'aide au désendettement.

Les permanences sont ouvertes à toute personne domiciliée dans l'une des cinq communes partenaires.



Un soutien pour les aînés de Céligny : nouvelle prestation

Depuis 2023, notre commune collabore avec l'association DÔME SENIORS, qui se tient à disposition des aînés de Céligny, au sein de la Marie ou à domicile, pour vous soutenir dans toutes vos difficultés sociales et/ou administratives.

La commune de Céligny a le plaisir de vous informer qu'une nouvelle prestation est proposée cette année par DÔME SENIORS : « **Dôme Sweet home** », basée sur deux axes :

Une adaptation de votre logement, afin de pouvoir rester à la maison : DÔME SENIORS a développé des partenariats, afin d'installer à votre domicile des moyens auxiliaires : une barre de sécurité ou l'installation d'une douche à la place de votre baignoire, par exemple. Quant aux besoins de faire appel à un infirmier, à une dame de compagnie ou à une livraison de repas à domicile, par exemples, DÔME SENIORS vous mettra en lien avec son réseau.

Un changement de logement

Parfois, il n'est plus possible de continuer à vivre dans son logement actuel ou, un besoin de trouver un lieu plus sécurisant commence à germer : un changement de lieu de vie doit être prévu. Pour cela, DÔME SENIORS a affiné son organisation pour solutionner ce passage de la vie, parfois difficile et vous propose une palette des différents lieux de vie pour personnes âgées, d'organiser les visites et les inscriptions, le déménagement, la liquidation de votre logement actuel, d'établir également un budget et une projection financière sur l'avenir, ainsi que de tous les aspects administratifs, sociaux et financiers que cela comporte : en d'autres termes, DÔME SENIORS vous accompagne durant tout ce processus.

Afin de prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement par téléphone DÔME SENIORS au **079 701 59 60**, de 9h à 11h et de 14h à 16h, en semaine ou par mail : info@domeseniors.ch.

Cette consultation est gratuite et prise en charge par notre commune.

Subvention pour les habitants de Céligny



Les personnes en âge AVS (65 ans) obtiennent au guichet de la Mairie, sur présentation de la facture des CFF, une subvention de CHF 100.- pour l'achat d'un **abonnement demi-tarif CFF**.

Besoin de consulter rapidement?

Ayez le bon réflexe.



Besoin de consulter rapidement?

En premier lieu, contactez votre médecin traitant.

En cas d'indisponibilité, plusieurs solutions adaptées s'offrent à vous:



CeSaGe – Centrale Santé Genève – Évaluation / Orientation
0800 116 117 (ligne gratuite)



Consultations médicales enfants
Service de garde des pédiatres genevois: 0844 022 022



Consultations médicales adultes
Annuaire des médecins: amge.ch/medecins



A domicile
Genève Médecins – gemed: 022 754 54 54
Médecins à domicile: 022 340 36 36
SOS Médecins Genève: 022 748 49 50



InfoMed – Application d'aide à l'orientation
(gratuite)



Consultations psychiatriques
HUG – urgences psychiatriques: 022 372 38 62



Consultations dentaires urgentes
Dentiste de garde: amdg.ch



Consultations en pharmacie sans rendez-vous
Liste des pharmacies de garde:
ge.ch/document/liste-pharmacies-autorisees



Prendre rendez-vous gratuitement en ligne
Exemple: onedoc.ch



Urgence vitale
Appelez immédiatement le 144

Pour plus d'informations





Graphisme: kurmcorp.ch - Photo © Aurélien Bergot

Des loisirs aux démarches administratives

familles-geneve.ch renseigne et oriente les familles

Attention aux chenilles processionnaires !



La chenille processionnaire du pin est un insecte dangereux pour les humains et les animaux. Chaque propriétaire d'arbres est tenu de procéder, à sa charge, à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter la propagation de ces insectes, dès leur apparition. Différentes méthodes de luttés existent. Le cas échéant, prenez contact avec un paysagiste diplômé.

Un nuisible dangereux

Les poils urticants de ces chenilles, qui quittent les nids vers les mois de mars et avril, constituent un danger pour les humains et les animaux domestiques. Au contact de la peau, ils peuvent provoquer des démangeaisons, des réactions allergiques et avoir des conséquences graves, notamment pour les enfants et les animaux de compagnie.

Consulter son vétérinaire en urgence en cas d'atteinte de son animal de compagnie

Si votre animal de compagnie est atteint, évitez de toucher aux poils urticants qui pourraient se casser et libérer davantage de toxines. Consultez au plus vite le vétérinaire traitant de votre animal.

La voracité de ces insectes provoque parfois une défoliation partielle des arbres hôtes, généralement sans grande conséquence.



Les propriétaires sont priés de procéder à la destruction des nids même si le recours à des professionnels peut s'avérer nécessaire.



la
maison de
tara

Une
résidence
palliative
chaleureuse,
comme
à la maison

www.lamaisondetara.ch
info@lamaisondetara.ch

022 348 86 66



10 ch. du Villaret
1224 Chêne-Bougeries



la maison de
tara



Fondation laïque à but non lucratif reconnue d'utilité publique, la Maison de Tara est un lieu de référence dans l'accompagnement de la fin de vie à Genève.

Nous proposons un cadre de vie « comme à la maison » aux personnes pour lesquelles la guérison n'est plus possible, en phase terminale d'une maladie grave évolutive, dont les soins seraient compatibles avec un maintien à domicile.

Au cœur d'une communauté bienveillante, des professionnels et des bénévoles formés accompagnent chaque résident avec respect et humanité.

La Maison de Tara dispose de quatre chambres tout confort et d'un jardin splendide, propice au calme et au repos.

Selon les disponibilités, nous accueillons aussi des personnes en séjour temporaire, afin d'offrir aux familles un temps de pause et de soutien.

N'hésitez pas à nous contacter par email
ou par téléphone pour une évaluation
d'une demande d'admission.

VIDE- GRENIER DIMANCHE 31 MAI 2026 CÉLIGNY

R È G L E M E N T

EMPLACEMENT

Le long de la Route des Coudres,
aux abords de la salle communale.

HORAIRE

De 10h00 à 16h00, accueil des vendeurs dès 8h00.
(aucune place ne sera donnée avant!)

DIMENSIONS

Chaque participant dispose d'une surface maximum de 3x3m.

INSCRIPTION

Chaque inscription doit obligatoirement se faire par e-mail:
info@celigny.ch

PRIX

Fr. 20.- par stand à régler avant le 20 mai 2026 sur le compte:
Commune de Celigny 1298 Celigny
CH21 0900 0000 1200 6433 1
(en spécifiant le nom de la personne inscrite).

MATÉRIEL

Aucun équipement fourni.

DIRECTIVES

Le vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers
non professionnels. Il a lieu par tous les temps.

Aucun remboursement possible.

Les voitures ne seront admises sur la Route des Coudres
que pour le déchargement ainsi qu'à la fin de la manifestation,
une fois les marchandises prêtes à être chargées.

L'emplacement doit être rendu propre, les objets ou articles
non vendus doivent être débarrassés et repris par le vendeur.

Organisation: Commune de Céligny



APEC DE CÉLIGNY : UNE ASSOCIATION DISCRÈTE, MAIS ESSENTIELLE AU QUOTIDIEN DES ENFANTS



Entre organisation d'événements et relais des parents, l'Association des parents d'élèves de Céligny joue un rôle clé dans la vie scolaire et villageoise.

Parfois perçue comme une simple association de loisirs, l'APEC de Céligny remplit en réalité une mission bien plus large.

À la croisée des parents, de l'école et des structures communales, elle agit comme un interface de dialogue et d'action.

« Notre rôle n'est pas seulement d'organiser des moments conviviaux. C'est aussi de relayer les besoins des parents et d'améliorer le quotidien des enfants. »

Nous nous investissons toute l'année et agissons sur des sujets très pratiques, qui touchent directement les familles. Parmi nos missions : l'organisation et la gestion du restaurant scolaire, la gestion de la navette du cycle d'orientation, la participation aux réflexions sur l'école et le para-scolaire (GIAP).

« Nous agissons sur des sujets concrets du quotidien des enfants : leurs repas, leurs déplacements, l'organisation. »

Nous souhaitons faire vivre le village et créer du lien entre les habitants.

L'association joue un rôle central dans la dynamique locale, en organisant des événements qui rythment l'année : Participation à la fête de l'Escalade, fête d'Halloween, confection de biscuits de Noël avec l'école, disco sur glace, préparation de crêpes pour la Chandeleur, fête du printemps, participation aux promotions, Célywood. Elle accompagne également les enfants dans des moments emblématiques, comme les entraînements pour la course de l'Escalade, mêlant activité sportive et tradition locale.

« Ces moments créent du lien entre les familles et participent à une vraie vie de village. »

Un travail de fond, souvent invisible.

Derrière les événements visibles, une grande partie du travail se fait en coulisses : échanges avec les institutions, suivi de dossiers, coordination avec les acteurs locaux (mairie, GIAP, traiteurs).

L'APEC permet de structurer les retours des familles et de les porter auprès des instances concernées, de faire entendre la voix des parents.

« Individuellement, il est difficile de faire bouger les choses. Collectivement, nous avons une vraie capacité d'action. »

Un modèle qui repose sur l'engagement et des moyens.

Si l'association fonctionne grâce au grand soutien de la mairie et à l'implication de parents bénévoles, ses actions nécessitent aussi des ressources afin de proposer à tous des activités accessibles.

Aidez-nous à donner vie à nos projets ! Faites un don !

Pour nous soutenir: Vous pouvez-nous contacter via notre adresse e-mail:

apec.secretariat1298@gmail.com

Ou utiliser les données bancaires ci-dessous en nous laissant vos coordonnées:

IBAN: CH32 0900 0000 1018 0970 3

Route de Crans 1

1298 Céligny



Le comité de l'APEC, avec les commentaires de Solange van Gelder (présidente).

CéAAtelier

Chaque année, nous mettons l'atelier à la disposition de tous. Ce lieu désire vivre à travers vous, pour mettre en avant vos dons créatifs et culturels afin d'en faire profiter d'autres personnes. Si vous avez envie de créer un nouvel atelier, contactez Françoise Courvoisier au 076 376 46 69.

Art thérapie : vendredi ou samedi matin, atelier individuel, renseignements et inscription auprès de Rajni au 079 665 96 12

Bricolage saisonnier : 4x par an, on vous propose une après-midi de bricolage pour enfants.

Contactez Rajni au 079 665 96 12

Ateliers bijoux : un samedi matin par mois.

Venez apprendre à réaliser des bijoux avec pierres et autres matériaux à disposition. Diverses techniques vous sont proposées. Contactez Karen au 079 68420 20 pour connaître les dates et vous inscrire.

Soirée autour du livre : un jeudi par mois à l'atelier ou en extérieur. Soirée animée par Hélène, renseignements au 079 224 47 09.

Cours Ecole et Quartier : jeudi matin atelier dessin et peinture par Monique Tissot, renseignements et inscriptions auprès d'Ecole et Quartier, Versoix www.aeqv.ch

Peinture et sculpture : un dimanche par mois, acrylique et papier mâché. Renseignements et inscription auprès de Myriam au 0033 6 35 57 02 95.

Nouveau : Jass et jeux de société : les lundis après-midi de 13h30 à 17h30. Renseignements et inscription auprès d'Herbert au 079 449 37 36.

Demande de location

Les demandes de location doivent être adressées à Mme Françoise Courvoisier moimaine_3@hotmail.com et/ou par téléphone au 076 376 46 69.



COMMUNE DE CELIGNY



Retrouvez CéAAtelier sur Facebook

Voie bleue.



Si vous êtes intéressés à utiliser la ligne Corsier – Bellevue, le mécanisme est le suivant : l'utilisateur de la ligne se rend à la mairie de sa commune et y retire, sans paiement, la carte Avantage de la CGN.

Il peut ensuite voyager en s'acquittant de 50 % du prix de la course à bord du bateau.



Pour l'utilisateur souhaitant souscrire un abonnement, celui-ci se rend sur la plateforme evomoov / TPG et acquiert son abonnement avec un rabais de 50 %, pour

autant qu'il réside dans l'une des communes partenaires, dont Céligny. Il peut ensuite voyager normalement.

Cartes journalières CGN

Cette année encore, la commune et la CGN vous offre la possibilité d'acheter à prix réduit, des cartes journalières CGN 1^{ère} classe, au prix de CHF 45.- pour les adultes et de CHF 22.50 pour les enfants et les détenteurs d'un abonnement demi-tarif CFF. En vente au guichet communal.

Pour chaque carte achetée, nous vous offrons un bon que vous pourrez échanger à une caisse CGN ou dans un bateau CGN contre une carte journalière 2^{ème} classe. Utilisable toute l'année à l'exception des week-ends de juillet et août.



L'arrêt de Céligny sera à nouveau desservi dès l'entrée en vigueur de l'horaire d'été. Il s'agit d'un arrêt sur demande. Appeler le 0848 811 848, si possible deux heures à l'avance, pour monter et vous adresser à l'équipage pour descendre.

Pour plus d'infos : www.cgn.ch

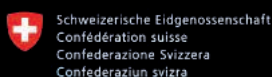


« Sous chaque grille se cache une rivière... »



Ne jetez rien !

aquava.ch



Office fédéral de l'environnement OFEV

Oh Mon Eau

L'eau est une ressource précieuse, préservons-la par des gestes simples !

Le canton de Genève est riche d'un patrimoine aquatique exceptionnel. Son lac et ses 219 cours d'eau apportent bien plus que de la beauté à notre paysage : ils assurent des fonctions écologiques, énergétiques et récréatives essentielles.

Mais cette richesse est fragile. Chaque activité humaine – qu'elle soit domestique, artisanale, agricole ou industrielle – peut contribuer à polluer nos eaux. Un geste en apparence anodin peut avoir des conséquences importantes. Ce printemps encore, des contaminations sur la Seymaz et l'Aire ont entraîné des pollutions et des mortalités importantes de poissons.

Ce que nous jetons au sol ou dans une grille d'égout finit le plus souvent... à la rivière, sans passer par une station d'épuration.

Mégots, produits de nettoyage, peintures et solvants, désherbants, eaux de lavage de voiture, de devanture ou de terrasse : tous ces résidus polluent directement nos cours d'eau. Ils mettent en péril la faune et la flore aquatique, mais aussi la qualité de l'eau que nous utilisons au quotidien. Cette ressource vitale n'est pas illimitée.

Quelques conseils simples s'appliquent :

- Ne pas jeter de déchets solides dans les WC, éviers, baignoires ou lavabos mais bien à la poubelle ménagère.
- Ne jamais jeter de déchets au sol ou dans grilles d'égouts.
- Éviter l'usage de produits chimiques à l'extérieur.
- Nettoyer son véhicule uniquement dans les stations de lavage équipées pour traiter les eaux usées.
- L'eau de baignade des piscines privées est considérée comme polluée, elle se déverse dans les réseaux publics d'eaux usées.

Polluer l'eau, c'est enfreindre la loi.

Les auteurs de pollution s'exposent à des sanctions pénales et administratives : des amendes pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs et une peine privative de liberté.

**En cas de pollution des eaux, contactez le Service d'incendie et de secours
(SIS) au 118.**

**Connaître les bons gestes pour préserver l'eau :
ohmoneau.ge.ch**

Course de l'Escalade 2025

résultats commune - Céligny

Rang	Nom Prénom	Année	NPO-Lieu	Club	Catégorie	Temps	Dossard
Commune : Céligny							
352.	ALVES BACHELARD Lara	2014	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecolières B11	13:32,9	14612
609.	ALVES BACHELARD Linda	2013	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecolières A	14:46,5	14613
	BARBOTIN-LARRIEU Jan	2016	1298-Céligny	Hope 2025 Race - Worthy Children	Marmite	24:57,8	9846
	BARBOTIN-LARRIEU Julien	1985	1298-Céligny	Hope 2025 Race - Worthy Children	Marmite	24:59,9	9847
	BARBOTIN-LARRIEU Stanislas	2017	1298-Céligny	Hope 2025 Race - Worthy Children	Marmite	25:00,7	9850
	BAUDET Sandra	1973	1298-Céligny		Walking	1:46:11,0	23492
33.	BUSSARD Gabrielle	1959	1298-Céligny		Blocs d'allure 3 tours - Femmes V	48:15,4	26728
138.	DANEELS Charles	2017	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Poussins A8	9:24,1	14614
293.	DU PREEZ Kaylin	2015	1298-Céligny	Sue's Runners	Ecolières B10	13:24,4	32428
	DU PREEZ Susanna	1985	1298-Celigny	Sue's Runners	FlexiMix	46:09,1	32429
778.	DU PREEZ Wietsche Junior	2017	1298-Céligny	Sue's Runners	Poussins A8	12:18,0	32430
	GRAZIOLI Luna	2021	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Parents-Enfants	11:21,2	1244
625.	HAJIBRAHIM Talia	2018	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Poussines B7	9:39,7	14615
493.	HAMEL Samy	2015	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecoliers B10	13:05,1	14616
788.	HASANI Anika	2013	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecolières A	19:04,9	14617
106.	HORNUNG Mégane	1994	1298-Céligny		Blocs d'allure 2 tours - Femmes II	23:15,3	39123
573.	HORNUNG Quentin	1996	1298-Céligny		Blocs d'allure 3 tours - Hommes I	31:41,8	39125
919.	KARAM Constantin	2017	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Poussins A8	13:52,7	14618
460.	KRASNIQI Ariel	2015	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecoliers B10	12:54,8	14620
	KRASNIQI Joen	2020	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Parents-Enfants	9:30,0	1245
159.	MARX Corentin	2009	1298-Céligny Ge	Marx	Cadets A	20:47,9	44969
1254.	MEDA Nicolas	1976	1298-Céligny	AXA Prévoyance & Patrimoine	Blocs d'allure 3 tours - Hommes III	38:13,6	20073
444.	MELE Davide	2017	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Poussins A8	10:41,5	14621
438.	MELE Noemi	2013	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecolières A	13:19,6	14622
	PRÉLAZ Sacha	2020	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Parents-Enfants	9:25,6	1246
608.	RIVERA GARCIA Nora	2013	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecolières A	14:46,4	14625
476.	ROHNER Zem	1966	1298-Celigny		Blocs d'allure 2 tours - Femmes IV	38:50,0	52837
421.	SCHÜTZ Nolan	2019	1298-Céligny		Poussins B6	8:37,5	54799
499.	SIBI Selim	2015	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecoliers B10	13:06,2	14626
655.	TISSOT Romeo	2013	1298-Céligny GE	Marx	Ecoliers A	12:50,3	57232
181.	TISSOT Sacha	2011	1298-Céligny GE	Marx	Cadets B	22:00,8	57233
226.	VAN GEDLER Arthur	2014	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Ecoliers B11	11:26,1	14627
562.	VAN GELDER Elise	2017	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Poussines A8	12:53,0	14628
1290.	VAN GELDER Solange	1987	1298-Céligny	Ecole de Céligny	Blocs d'allure 2 tours - Femmes II	35:02,9	14629
731.	WIDMER Jocelyn	1996	1298-Céligny		Blocs d'allure 2 tours - Hommes I	33:15,0	59566



Vous prévoyez des travaux qui
empiéteront sur la voie publique ?

Vous devez savoir qu'aucune tranchée pour l'installation ou la réparation de canalisations, égouts, eau, électricité, etc. ne peut être effectuée sur le domaine public sans autorisation de la Mairie ou du canton.

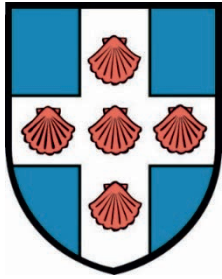
Il en va de même pour les dépôts de matériel et de véhicules. L'accord de la Commune peut être assorti d'une contrepartie financière.

Pour tous renseignements : info@celigny.ch ou tél. 022/776.21.26



Adresses utiles

URGENCES MEDICALES	tél.	144
POLICE et sauvetage sur le Lac	tél.	117
SERVICE DU FEU Commandant des pompiers de Céligny Cap. Florian Baudet	tél.	118 079 460 58 85
GENDARMERIE DE VERSOIX Ilotièrè Alessandra Di Lorenzo Le poste est ouvert au public de 10h à 17h Samedi : fermé. www.geneve.ch/police	tél.	022 427 63 00
Communication à la Police	tél.	022 427 81 11
ECOLE DE CELIGNY	tél.	022 776 17 13
APEC, présidente Mme Solange van Gelder (Association des parents d'élèves de Céligny)		apec.secretariat1298@gmail.com
IMAD Institution genevoise de maintien à domicile, antenne de Versoix	tél.	022 420.48.38
CAS Versoix - centre d'action sociale	tél.	022 420.48.00
Dôme Seniors, assistance sociale et administrative pour les aînés	tél.	079 701 59 60
Consultations juridiques Versoix	tél.	022 779.25.86
EMS Résidence Bon-Séjour Versoix EMS Résidence ST-Loup Versoix	tél. tél.	022 775.24.24 022 799.15.25
FOYER DE JOUR LIVADA Versoix	tél.	022 779 01 01
REPAS A DOMICILE Central de Carouge	tél.	022 420.23.00
TELEALARME	tél.	022 420.24.00
Permanence « Accueil Ukraine » Rte de Meyrin 49 – 1203 Genève 9h à 16h tous les jours	tél.	022 420 59 00
Consommation d'alcool et cannabis chez les ados ! Infos et conseils :		www.mon-ado.ch
Urgences violences domestiques 24/24 anonymat garanti (en 8 langues)	tél.	0840 110 110



2026

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Ces annonces sont faites sous réserve de modification !

30 avril 2026	Présentation du PLQ Grands-Chênes	<i>Mairie</i>
2 mai 2026	Inauguration place des Grands-Chênes	<i>Mairie</i>
2 mai 2026	Fête du printemps	<i>Céligny Demain</i>
31 mai 2026	Vide greniers	<i>Mairie</i>
12 mai 2026	Conseil municipal	<i>Mairie</i>
9 juin 2026	Conseil municipal	<i>Mairie</i>
20 juin 2026	Cinéma en plein air	<i>Célywood et Mairie</i>
26 juin 2026	Promotions	<i>Ecole et Mairie</i>
1 ^{er} août 2026	Fête nationale	<i>Mairie</i>
27 au 30 août 2026	Championnat suisse d'atelage	<i>David Hauser La Grande-Coudre</i>
29 août 2026	Repas de soutien	<i>Namasté Gumda</i>
27 septembre 2026	Course cycliste, Critérium	<i>CycloCéligny</i>